



■ ■ ■ LA CHARTREUSE
Villeneuve lez Avignon Centre national des écritures du spectacle



Villa Gillet

maison internationale
des écritures contemporaines

Résidence d'auteur ou d'autrice 2025-2026

APPEL À CANDIDATURES

La date limite de dépôt de dossier est fixée au 23 novembre 2025

Cadre général

Inspirés par l'héritage littéraire de Ferney-Voltaire, tant du point de vue des idées que de la place du théâtre dans la production de l'écrivain philosophe, le Château de Voltaire, la ville de Ferney-Voltaire, La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et la Villa Gillet se sont unis pour proposer une résidence d'écriture contemporaine autour du format des plaidoyers.

Le projet consiste à créer une résidence d'écriture de théâtre, en 2026, pour sa deuxième édition. L'auteur ou l'autrice proposera un texte dramaturgique pour défendre une cause universelle liée aux combats des Lumières qui trouve une résonnance aujourd'hui sous la forme d'un plaidoyer.

Les deux phases d'écriture se tiendront tour à tour à Villeneuve lez Avignon puis au Château de Voltaire. Ainsi, l'auteur bénéficie des services d'accompagnement et de conseil que fournit La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et de sa large bibliothèque de textes de théâtre. Au Château de Voltaire l'auteur aura accès à un bureau au sein des archives du monument.

A l'issue de cette résidence, les organisateurs s'engagent, en lien avec la *Compagnie des planches brûlées*, à organiser une ou plusieurs lectures théâtrales qui pourront avoir lieu dans différents lieux littéraires partenaires sous la direction artistique de Valentine Sergo.

Éligibilité

Être un auteur ou une autrice francophone de l'espace européen, français·e ou résident·e avec un permis valable qui travaille à un projet original et dont le travail nécessite un temps de recherche, d'expérimentation et de création.

Durée de la résidence et calendrier

Le séjour imaginé serait de 3 semaines dans chacun des monuments, soit une résidence totale de 6 semaines maximum.

La résidence, en plusieurs lieux, ne concernerait qu'un ou une seul·e bénéficiaire qui pourra ainsi suivre un parcours complet organisé comme suit :

- Résidence à La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon entre février et mars 2026 pour une durée de trois semaines.
- Résidence au Château de Voltaire et dans la ville de Ferney-Voltaire au mois de mars ou avril pour une durée de trois semaines.
- Livraison du texte au 15 août 2026 idéalement.
- Mise en lecture et restitution du travail par la compagnie les Planches brûlées en septembre 2026.

Objectifs

- Encourager la création littéraire en permettant à un·e auteur·ice français·e ou francophone de l'espace européen de développer un projet de création notamment via les dispositifs d'accompagnement de La Chartreuse et par la fréquentation des sources documentaires du Château de Voltaire
- Tisser des liens entre les différents acteurs du monde du livre et ceux d'autres disciplines artistiques
- Faciliter les conditions de création de réflexion sur les combats juridiques et littéraires contemporains
- Commencer à créer un corpus de textes originaux en vue des célébrations de 2028 pour les 250 ans de la mort de Voltaire et de Rousseau

Lieux de résidence

La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon

Le Centre national des écritures du spectacle est un des lieux majeurs en France et en Europe de résidences consacrées à l'écriture dramaturgique. Il accueille près de soixante résidences par an, d'auteurs ou de compagnies, des laboratoires de recherche et d'expérimentation, des cycles de formation et des master-class, et s'ouvre régulièrement au public lors de répétitions publiques ou d'événements associant les résidents et d'autres artistes invités et notamment au mois de juillet, en partenariat avec le Festival d'Avignon.

Le Château de Voltaire et la ville de Ferney-Voltaire

Le château de Voltaire est une demeure du XVIII^e siècle qui se dresse sur le territoire de la commune française de Ferney-Voltaire, dans le pays de Gex (Ain), à la frontière franco-genevoise en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le domaine fut pendant vingt ans la résidence de François-Marie Arouet, dit Voltaire, qui acheta la seigneurie en 1758 et fit construire le château. Classé au titre des monuments historiques depuis 1958, le château est acquis par l'État français en 1999 : sa gestion a été confiée au Centre des monuments nationaux qui l'a entièrement restauré et le rend accessible au public tout au long de l'année.

Au cours de la résidence ferneysienne, l'auteur ou l'autrice travaillera dans un bureau mis à disposition dans le Château de Voltaire et sera logé dans la ville avec un accès direct à la médiathèque le Châtelard.

Objet de la résidence

Selon la convention établie entre la structure d'accueil et l'auteur·ice, cette résidence offrira le temps et la liberté de poursuivre un travail de création tout en participant à la vie culturelle pour la ville de Ferney-Voltaire.

L'auteur sera sollicité pour des rencontres publiques ou professionnelles et son accord sera nécessaire à partir de cette base : 80% création et 20% médiations.

Conditions matérielles et financières de la résidence

Les conditions varient selon les deux lieux de résidence.

Pour La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, voir le détail ici :

<https://chartreuse.org/site/conditions-d-accueil>

Pour Ferney-Voltaire, seront versés à l'artiste retenu·e 2000 euros bruts en droits d'auteurs pour la résidence et 300 euros bruts par semaine de résidence pour tous les frais, y compris les déplacements. L'artiste retenu·e sera hébergé·e dans un appartement indépendant dans le centre-ville de Ferney-Voltaire.

Conditions de la candidature

La candidature est gratuite.

La désignation de l'artiste boursier sera faite à l'issue de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de plusieurs personnalités du monde culturel.

Si deux candidat·es venaient à être classé·es *ex aequo*, le jury pourrait alors procéder à un entretien par visio avec chacune des deux personnes.

Les candidat·es sélectionné·es ou non-sélectionné·es seront avisé·es par mail.

Jury

Le jury attribuera la résidence en fonction de la pertinence et l'intégrité des démarches littéraires de l'auteur.

Le jury est composé de :

- Luc Angelini, Chargé de l'action territoriale et du développement de projets pour la Villa Gillet,
- Marianne Clevy, Directrice générale de La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et Christian Giriat conseiller dramaturgique
- Valentine Sergo, Autrice et directrice artistique de la compagnie des planches brûlées
- Mathilde Tellier, Directrice de la médiathèque le Châtelard à Ferney-Voltaire,
- François-Xavier Verger, Administrateur du Château de Voltaire

Dossier de candidature

Les candidat·es intéressé·es devront fournir :

- 1) Lettre de motivation du/de la candidat(e) ;
- 2) Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e) Photo d'identité ;
- 3) Curriculum vitae et une bibliographie, mis à jour du/de la candidat(e) ;
- 4) Note d'intention décrivant le projet d'écriture et les thèmes d'animation ;
- 5) Dossier artistique comportant des visuels, des textes, et éventuellement des revues de presse ;

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse suivante :

residencedecriture@ferney-voltaire.fr

La date limite d'inscription est fixée au 23 novembre 2025 inclus. Attention, seuls les 40 premiers dossiers, et à condition qu'ils soient complets, seront pris en compte.

Obligations de l'auteur·ice

L'auteur·ice consacrera les 6 semaines à ses travaux d'écriture et de rencontres avec les publics.

L'auteur(e) accepte que des informations le concernant (bibliographie, extraits) soient mises en ligne sur les sites internet des partenaires et les supports de communication utilisés.

Valorisation de la résidence

Les productions littéraires et artistiques feront l'objet de lectures publiques mises en espace par la compagnie des planches brûlées.

Les temps de rencontre avec le public pourront faire l'objet de publications sur les sites internet des monuments et de la ville de Ferney-Voltaire.